

Entreprises du CAC40 : un modèle insoutenable pour la planète

2 MARS 2021 · 5 MINUTES DE LECTURE

En amont du débat parlementaire autour de la Loi Climat et Résilience, Oxfam France publie un rapport intitulé « CAC degrés de trop : le modèle insoutenable des grandes entreprises françaises ». Il révèle que, malgré les engagements des entreprises, le niveau d'émissions du CAC40 nous conduit tout droit vers un réchauffement climatique de + 3,5 °C d'ici 2100, une température bien au-delà de l'objectif de 1,5 °C inscrit dans l'Accord de Paris.

Des résultats inédits

Grâce aux données fournies par le cabinet Carbon4 Finance, Oxfam France dévoile pour la première fois l'intégralité de l'empreinte carbone des plus grandes entreprises françaises et leur trajectoire climatique, qui prend en compte leurs émissions actuelles et leurs engagements stratégiques.

Parmi les entreprises étudiées, 4 d'entre elles (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole et Total) ont, chacune prise séparément, une empreinte carbone supérieure à celle de la France. L'étude révèle qu'en moyenne, **à chaque fois qu'elles réalisent 1 000 euros de chiffre d'affaires, l'empreinte carbone des entreprises du CAC40 s'élève à 4,1 tonnes de CO₂eq, soit l'équivalent des émissions générées par un aller-retour Paris-Sydney en avion.**

Pour Alexandre Poidatz, chargé de plaidoyer Finance et climat pour Oxfam France et auteur du rapport « Face au défi du changement climatique, l'Etat et les citoyen.ne.s ne sont pas les uniques responsables. Les grandes entreprises françaises ont un impact considérable sur le climat. Derrière une belle communication verte, c'est un modèle économique insoutenable qui perdure. Au nom de la recherche du profit à court-terme, les grandes entreprises sacrifient les

investissements nécessaires pour réaliser la transition écologique. Les citoyens, qui sont aussi des clients, des salariés et des épargnants de ces grandes entreprises, exigent de plus en plus qu'elles agissent pour la planète. »

Aucun secteur épargné par le court-termisme

Bien qu'aucun secteur d'activité ne soit aligné avec l'Accord de Paris, des disparités existent. **Sur 35 entreprises analysées, seules 3 (EDF, Schneider Electric et Legrand) ont une empreinte carbone et des engagements susceptibles de les faire rester dans une trajectoire compatible avec un réchauffement inférieur à 2°C.** 22 entreprises ont une trajectoire associée à un réchauffement entre 2°C et 4°C. 10 entreprises (dont 3 banques ainsi que Total, TechnipFMC et Dassault Aviation) sont sur une trajectoire climatique supérieure à +4°C.

Par ailleurs, les engagements pris dans la lutte contre le changement climatique sont très insuffisants : seulement 8 d'entre elles se sont dotées d'une stratégie de réduction de l'ensemble de leurs émissions absolues de gaz à effets de serre.

Pire, aucune entreprise ne met sur la table les investissements nécessaires pour entamer une transition écologique crédible. En cause ? La pression des actionnaires sur l'entreprise pour obtenir des rendements et dividendes toujours plus élevés, toujours plus rapidement, prive les entreprises de leur capacité d'investir dans la transition écologique. Une gestion à long-terme devrait donc être mise en place afin que les intérêts de l'entreprise et ceux de la planète convergent.

Pour Alexandre Poidatz « *Les entreprises ont tout à gagner à identifier et prévenir dès maintenant les risques associés au changement climatique : si les montants des investissements dans la transition semblent importants, le coût de l'inaction l'est encore plus. Retarder la transition, c'est aussi faire payer les salariés : il faut anticiper et planifier dès aujourd'hui un accompagnement vers les métiers de la transition. »*

Des conséquences catastrophiques.

Sans changement rapide, les conséquences de ces stratégies économiques qui entrainerait un réchauffement climatique de +3,5°C seraient catastrophiques partout sur la planète, y compris en France.

Un réchauffement climatique de +3,5°C aurait des conséquences dévastatrices : une augmentation de plus de 40% des feux de forêt ; le niveau de la mer grimperait en moyenne de 40 centimètres à un mètre le long des côtes françaises ; les inondations surviendraient plus de

cinq fois par an à Nantes, Bayonne et Dieppe ; les vagues de chaleur en région parisienne s'étendraient de 21 à 94 jours (contre 7 aujourd'hui), l'Île de Ré serait coupée en deux.

Des solutions connues

La loi française n'oblige toujours pas les entreprises à fournir un rapport exhaustif de l'ensemble de leurs émissions de gaz à effet de serre, ou à les réduire lorsqu'elles sont réalisées en dehors du territoire français. Alors que les 150 citoyen-ne-s proposaient de conditionner les aides publiques aux entreprises à une réduction de leur empreinte carbone, le gouvernement refuse depuis plus de six mois tous les amendements sur ce sujet. Sans surprise, le projet de loi Climat et Résilience ne prévoit par ailleurs aucune obligation de diminution de l'empreinte carbone des entreprises.

Oxfam France propose ainsi d'intégrer au sein du projet de loi Climat et Résilience une obligation pour les grandes entreprises de publier :

- leur empreinte carbone totale, condition nécessaire pour que soit pris en compte leur responsabilité climatique ;
- une trajectoire de réduction de leur empreinte carbone contraignante, sous peine de sanction financière ;
- un plan d'investissement, qui devra assurer la cohérence entre l'objectif et les moyens mis en œuvre.

Une telle obligation renforcerait la résilience des entreprises et favoriserait une transition plus juste pour les salariés.